



COLLEGE OSTEOPATHIQUE SUTHERLAND  
ATLANTIQUE

# DIPLÔME D'OSTEOPATHE

Après validation des unités d'enseignement établies par le décret et l'arrêté du 25 mars 2007 (n° 2007-437),  
ce diplôme est délivré, en formation initiale, à :


**Monsieur Antoine CHOLLET**

Né(e) le 9 février 1984 à Courbevoie (92)

Pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont rattachés

Fait à Saint-Herblain, le 27 septembre 2008

M. Jacques WEISCHENCK  
Directeur Général du C.O.S.

  
COLLEGE OSTEOPATHIE SUTHERLAND  
C.O.S. ATLANTIQUE  
Le Pas Vermaud  
44800 SAINT HERBLAIN  
Tél. 02 40 92 01 92 Fax 02 40 92 07 92

Signature du titulaire

Etablissement privé agréé par le Ministère  
de la Santé en date du 11 octobre 2007  
N° de rectorat : Nantes 0442 445U

N° 2008-02-005-FI